



Le Joncavidulien

Bulletin municipal
Décembre 2023



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03

✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>

Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Instagram: [insta-gram.com/joncherysurvesle](https://www.instagram.com/joncherysurvesle)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.

Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin

03.26.48.52.71

<http://jonchery-pom.c3rb.org>

mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi et vendredi : 09h00-11h30.

Mercredi : 9h00-11h30 et 16h30-18h30

Samedi : 09h30 à 12h00.

Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle

Lundi : 13h15-18h00

Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.

Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00

Jeudi : 9h00-12h00

Vendredi : 13h30-17h00

Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98

Pour transmettre les relevés :

www.service.eau.veolia.fr

Enedis : 09 72 67 50 51

GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

9h00 à 12h00 / 14h00-18h00

Jeudi : 9h00 à 12h00

Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

*Le maire, les adjoints,
les conseillers municipaux, le personnel
municipal vous souhaitent
de belles fêtes de fin d'année
Profitez de ces bons moments*

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 13 décembre 2023

Présents : 16 ; Pouvoir : 1 ; Absents : 2

Délibération D_2023_10_01 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Vu la délibération n° 2022_11_01 du 24 octobre 2022 fixant le nombre d'adjoints à 4, Compte tenu du surcroît d'activité dans la commune nécessitant de s'adjoindre un 5^{ème} adjoint. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 le nombre des adjoints de la commune de Jonchery-sur-Vesle.

Délibération D_2023_10_02 : NOMINATION DU 5^{ème} ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15, Vu la délibération n° 03 juin 2020 portant création de 5 postes d'adjoints au maire,

Compte tenu du surcroît d'activité dans la commune nécessitant de s'adjoindre un cinquième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Candidat : Monsieur JAVELOT Fabien

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : /
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : Oui

Monsieur JAVELOT Fabien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé cinquième adjoint au maire. Il prend rang dans l'ordre du tableau après Madame GERMOND Catherine, 4^{ème} adjointe.

Délibération D_2023_10_03 : FORMATION DES COMMISSIONS ET DELEGUES AUPRES DES ASSOCIATIONS ET DES ORGANISMES LOCAUX

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal ou communautaire, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel.

Considérant la nomination de M. JAVELOT Fabien en tant que 5^{ème} adjoint, il est nécessaire de reformer les commissions.

Considérant la possibilité de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des membres. Considérant les candidatures proposées par les conseillers, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de former les commissions sans procéder au scrutin secret pour la nomination des membres.

Délibération D_2023_10_04 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 avec déduction des restes à réaliser 2022, des dépenses imprévues (chapitre 020), du remboursement des emprunts (chapitre 16) et des reports (chapitre 001) = 103 255 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 315 140 €, soit 25% de 78785 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- LAME ET SALOIR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Le Maire informe :

Suite à la nomination du 5^{ème} adjoint une réunion de conseil municipal aura lieu le 20 décembre 2023 à 19h00, l'objet étant la fixation des indemnités.

Fin du conseil municipal à 21h00

Informations des commission

Monsieur Philippe REMEN, adjoint à la Communication :

La nouvelle version du plan de Jonchery avec le positionnement des artisans et commerçants de la commune sera disponible début 2024. Nous renouvelons notre adhésion au service Ma Mairie En Poche. Si vous n'êtes pas encore adhérents, toutes les informations pour vous abonner sont sur le site de la commune.

Les contraintes techniques concernant l'installation des nouveaux panneaux lumineux ayant été levées, nous allons pouvoir procéder à la planification de cette installation.

Madame Sophie JOUEN, adjointe au Fleurissement :

Tout est en place pour aller vers les fêtes de fin d'année. De bons moments organisés pour égayer notre commune.

Un grand merci aux membres de la commission et nos chers bénévoles.

Nous nous retrouvons dès le début d'année pour mener à bien des projets en cours et de nouvelles actions.

Nadine POULAIN, commission espaces verts et voirie :

ESPACES VERTS :

Il est rappelé aux propriétaires de terrains avenue Saguet que l'élagage des arbres donnant sur la voie publique est à leur charge. En cas d'accident, leur responsabilité sera engagée. Merci de faire le nécessaire.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

Les différents sujets avancent progressivement. Concernant le projet vidéoprotection, les différentes réunions de cadrage ont eu lieu avec les parties prenantes INEO et ENEDIS. Concernant ENEDIS, nous espérons que leurs opérations de préparation des raccordements électriques des caméras ne prendront pas trop de retard car, au regard des informations communiquées, leurs équipes seraient encore partiellement mobilisées sur des travaux de réparation suites aux récentes intempéries dans d'autres régions. Concernant les autres sujets en cours, nous sommes dans la période des diagnostics annuels de conformité ; nous travaillons également sur des travaux de réparation d'équipement de sécurité notamment à la Mairie.

Madame Catherine GERMOND, adjointe aux Bâtiments :

La Rue Marius Lanet est désormais à sens unique.

Nécessitant un trottoir pour les Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), et trop étroite dans sa deuxième portion (entre les deux murs), elle est à sens unique depuis la Rue du Docteur Luling vers la Rue de la Gare.

Pour information, c'est à la suite de l'étude des comptages de véhicules par sens de circulation et pour la giration des camions, que ce sens de circulation a été retenu. Les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Le tapis de la chaussée ne pourra se faire que lorsque les câbles auront été abaissés par Enedis. Les équipes d'Enedis sont malheureusement toujours mobilisées suite aux événements climatiques liés à la tempête Ciaran en Bretagne. **SOYEZ PRUDENTS !**

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

180 personnes sont venues participer à notre premier loto au profit du Téléthon. Des lots d'une valeur de 2 500 € étaient à gagner. Le gros lot à savoir un vélo électrique a été remporté par un joncavidulien. Cette soirée a permis de récolter la somme de 800 €.

L'opération jacinthes a été également une belle réussite puisque nous avons battu notre record. 520 jacinthes ont été vendues et ont rapporté 1613 €.

Les enfants de l'école primaire se sont aussi mobilisés en courant dans le parc municipal. Ils ont recueilli 152 €.

La pétanque a organisé un concours qui a permis d'obtenir 160 €.

Le montant de l'ensemble de ces manifestations s'élève à 2 725 €.

Merci à Mr Henrivaux Directeur de l'hypermarché Leclerc qui a accepté que la vente des jacinthes se déroule dans son magasin ainsi qu'à Mme Pesnel qui chaque année fait du porte à porte.

Merci aux membres de la commission, aux bénévoles, aux associations qui ont participé afin que nous puissions réunir cette somme.

Le dimanche 10 décembre, une centaine de personnes sont venues assister au spectacle " Il n'y a pas que le Père Noël qui existe".

Petits et grands ont participé en interprétant des chants de Noël. La visite surprise du Père Noël a enchanté les enfants. L'après-midi s'est terminé autour d'un délicieux goûter.

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

La dernière animation de l'année a eu lieu samedi 16 décembre, avec un atelier créatif sur le thème de Noël.

La médiathèque sera fermée le temps des vacances de Noël, du 25 décembre au 8 janvier. Les emprunts sont possibles jusqu'au samedi 23 décembre, midi ! Il est aussi encore temps de prendre rendez-vous avec Enzo Barbier, conseiller numérique, présent à la médiathèque les lundis après-midi et samedis matins. Nous lançons un avis aux amateurs de puzzles : le portait de Frida KAHLO n'est pas terminé et vous attend pour pouvoir être exposé. Pour vous donner un avant-goût des animations de 2024, le flyer du premier trimestre est à découvrir avec ce bulletin. Nous vous espérons encore plus nombreux l'an prochain à participer aux activités proposées et à venir trouver votre bonheur parmi tous les ouvrages et les nouveautés mensuelles.